

# Notice d'utilisation : DAPF

## DAP / Solution Hexafluorine® :

**Solution de lavage d'urgence pour projections d'acide fluorhydrique et dérivés acides sur la peau.**

Vous avez fait l'acquisition d'une douche autonome portable (DAP) de solution Hexafluorine® et nous vous remercions de votre confiance en nos produits.

## Qu'est ce que la DAPF ?

La DAPF est une douche autonome portable d'une contenance de 5 litres de solution Hexafluorine®, destinée au lavage d'une projection chimique corporelle d'acide fluorhydrique et de ses dérivés acides dans la minute.

## Principes d'installation et d'utilisation de la DAPF :

Grâce à sa contenance de 5 litres de solution Hexafluorine®, la DAPF doit être utilisée en lavage cutané dans les 60 secondes après l'accident.

**La DAPF doit donc se trouver à proximité des zones à risques de projections d'acide fluorhydrique ou de ses dérivés acides ; elle peut également être transportée par les opérateurs lors de leurs déplacements.**



## Protocole préconisé pour une efficacité maximale :

La DAPF est destinée à un premier lavage d'urgence de l'ensemble de la surface corporelle.

Son efficacité est permise par les propriétés actives de la solution Hexafluorine®.

Il est recommandé lors d'un accident d'utiliser tout le contenu de la douche. La victime de la projection corporelle doit se dévêtir entièrement, afin de ne pas favoriser un contact accru du produit chimique avec la peau.

### Recommandations générales :

La DAPF doit être utilisée comme première solution en première intention. Un lavage préalable à l'eau entraîne le retard d'application et réduit, par la perte de temps, l'efficacité de la solution Hexafluorine®. Si vous ne disposez pas de solution Hexafluorine®, ne retardez jamais un lavage. A défaut, utilisez l'eau.

Ne pas dépasser la date limite d'utilisation indiquée sur le conditionnement.

La DAPF est dotée d'un système permettant un usage unique ; celui-ci est destiné à l'utilisation intégrale du contenu de la DAPF en cas de projection chimique étendue.

### Champ d'efficacité et limites connues de la solution Hexafluorine® :

La solution Hexafluorine® permet de stopper la pénétration du produit chimique et l'évolution des lésions des projections d'acide fluorhydrique et de ses dérivés acides ; en cas de risque diversifié (bases et acides, oxydo-réducteurs, solvants), nous recommandons l'utilisation de la solution Diphotérine®, solution

polyvalente contre les projections de tout type de produit chimique.

### Que faire si la lésion est déjà apparue ou si j'interviens au-delà des 60 secondes ?

Au delà des 60 secondes, la lésion peut déjà se développer. Un lavage, y compris sur une lésion avérée, améliorera la mise en place des soins secondaires. La solution Hexafluorine® peut se révéler intéressante également dans les cas de lavage retardé (au delà des 60 secondes). Dans ce cas, nous recommandons de poursuivre le lavage initial réalisé au moyen de la DAPF de solution Hexafluorine® par un deuxième lavage d'une durée idéale de 3 à 5 fois le temps de contact. Par la suite, l'application de gluconate de calcium sur la zone de contamination peut être indiquée selon le protocole médical établi par le médecin responsable.

### Entretien et Maintenance :

La DAPF ne nécessite pas de stockage particulier – Il est cependant conseillé de ne pas exposer le produit au gel, car la solution aqueuse peut geler et n'être donc pas utilisable immédiatement. Il n'y a toutefois pas de perte d'efficacité lorsque la solution Hexafluorine® a dégelé. La température d'utilisation idéale est comprise entre 15 et 35°C.

La DAPF doit être remplacée à échéance de la date de péremption figurant sur son étiquette.

### Toxicologie :

La solution Hexafluorine® est une solution non irritante, non allergisante et non toxique.

CE 0459